

Le Pape François refuse la démission du cardinal Barbarin

Le Pape François n'a pas accepté la démission du cardinal Philippe Barbarin. Ils s'étaient rencontrés ce lundi au Vatican. Monseigneur Barbarin avait présenté sa démission après avoir été condamné à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Lyon. Le diocèse sera dorénavant administré par le père Yves Baumgarten.

Avec Atlantico
Rédaction

Le Pape François a refusé la démission du cardinal français Philippe Barbarin. Le souverain pontife a invoqué la *présomption d'innocence*. Le cardinal Barbarin a officialisé cette décision dans le cadre d'un [communiqué publié ce mardi](#).

"En invoquant la présomption d'innocence, il n'a pas voulu accepter cette démission. Il m'a laissé la liberté de prendre la décision qui me paraît la meilleure pour la vie du diocèse de Lyon, aujourd'hui. À sa suggestion et parce que l'Église de Lyon souffre depuis trois ans, j'ai décidé de me mettre en retrait pour quelque temps et de laisser la conduite du diocèse au vicaire général modérateur, le père Yves Baumgarten".

Philippe Barbarin précise qu'il se mettrait "*quelques temps*" en retrait du diocèse de Lyon.

Le cardinal français s'est rendu à Rome en ce début de semaine afin de rencontrer le Pape François pour lui remettre sa démission. Mgr Barbarin reste donc archevêque de Lyon mais il laissera les affaires courantes à l'actuel vicaire général Yves Baumgarten.

Monseigneur Barbarin a été reconnu coupable de non-dénonciation d'actes pédophiles, le 7 mars dernier. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Lyon. La justice lui reprochait de ne pas avoir alerté la justice des agissements du père Preynat. Le cardinal Philippe Barbarin se retire donc de la gouvernance du diocèse de Lyon malgré la décision du Pape.